PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
du CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 5 Novembre 2024
18h30 Salle du conseil municipal

Présents : Stéphane Lamberger, Claude Pierrel, Dominique Méan, Richard Brusa, Tantely Brun, Jean Camus, Jérôme Lamonica, Carolyne Le Bonniec, Nicolas Jacquier

Excusés : Christine Petitjean (pouvoir à Stéphane Lamberger), Valérie Faivre (pouvoir à Dominique Méan), Alexandre Adam, Delphine Vuillermoz (pouvoir à Richard Brusa), Caroline Médigue, Chantal Perreaut

Tantely Brun est désignée secrétaire de séance.

1. Validation du compte rendu de la séance du 1er octobre 2024

Lecture du PV par Stéphane Lamberger, maire ; sans observation, le PV est validé à l'unanimité.

2. Compte-rendu des commissions communales

- Commission Animation : Dominique Méan indique que le programme de toutes les animations déjà prévues jusqu'à fin juin 2025 a été envoyé à la Communauté de Communes Bresse – Haut-Seille (CCBHS) pour leur guide « 1, 2, 3, Sortez ». Le ZAG Café proposera un concert par mois. Un bal monté « le Bamba » pourra s'installer, place du Colombier, deux week-ends de suite. Il est proposé du 22 février au 1er mars. Il est également proposé d'inviter les restaurateurs à réfléchir à une animation pour la semaine du goût, par exemple sous forme de concours offrant des repas chez les restaurateurs.

- Commission Voirie : Dominique Méan informe le conseil que la réfection de la rue des Docteurs Desbiez sera effectuée début 2025. Les travaux du SIEA étant assez conséquents au Paterna et la route étant dégradée, ces réfections pourront être faites avant l'hiver.

- CCAS : Claude Pierrel rend compte des échanges au CCAS. L'aide financière au permis de conduire est repoussée d'un an. En raison de dégradations répétées, les toilettes publiques de la rue Notre-Dame seront ouvertes uniquement pour les événements organisés sur la place de la Mairie. Le chemin du Lavoir, entre le Paterna et le Seillon, fait l'objet d'une étude pour son aménagement. Le Maire suggère d'organiser une réunion commune entre le CCAS et la Commission Action Sociale afin d'alléger le calendrier des réunions, ces deux groupes traitant de questions communes, ils tendent à faire doublon.

- Commission des Bois : Un comptage des plantations a été effectué. Toutes les essences ont bien repris, sauf les érables qui présenteraient 40 % de pertes. Une vente de bois va être effectuée, notamment un lot intéressant de chênes du côté de Larnaud. 800 stères sont à répartir entre les affouagistes de la Commune, on recense 40 inscrits, donnant lieu à l'attribution de 20 stères par affouagiste.

- Commission Travaux : Olivier Lagut du cabinet ABCD n'a pas encore le retour de ses fournisseurs pour l'aménagement des entrées de Ville mais son rendu est imminent. Le conseil départemental envisageait une réfection du pont de Villevieux qui est dégradé dès 2025. Cela reviendrait à fermer le pont à la circulation totalement pour une durée de 5 mois. Le projet n'étant pas mûr et ne permettant pas de limiter les nuisances, la situation du commerce n'étant pas idéale, il a été proposé de le reporter. Monsieur le Maire a écrit en ce sens au Président du Conseil Départemental.

- Conseil d'école : Tantely Brun indique que l'école a des demandes de petits aménagements, notamment pour les toilettes, la fermeture des portes, ou encore la végétalisation de la cour. Les demandes budgétaires et les demandes de travaux ne devront plus être faites au coup par coup mais de manière globale ; mensuelle pour les travaux, annuelle pour le budget.

3. Compte-rendu des commissions intercommunales

4. Projet d'EcoQuartier des Toupes - Présentation du cahier des charges de l'AMI

Cécile Duraquet, chargée de mission au Pays Lédonien, qui accompagne la Commune dans l'AMI présente le projet de cahier des charges. Celui-ci permettra de recruter un ou plusieurs opérateurs afin de mener à bien le projet d'aménagment.

Jérôme Lamonica s'interroge sur l'opération dans le cas où les terrains seraient loués au lieu d'être vendus.

Richard Brusa rappelle l'objectif d'attirer une population d'un niveau de vie plus aisé que la moyenne communale.

Monsieur le Maire insiste sur la nécessité de valider le cahier des charges qui conditionne le projet d'EcoQuartier et le soutien du conseil régional via le Contrat de Revitalisation Rurale (C2R) pour un montant de 350 000 euros pour les Toupes, sur un total de 500 000 euros. L'aménagement de ce nouveau quartier doit aussi permettre de conserver nos commerces et nos écoles.

Claude Pierrel demande, si nous n'avions pas de promotteur, si nous pouvions faire un lotissement classique. Monsieur le Maire répond que oui, il restera possible de commercialiser les terrains en direct.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

5. Projet de rénovation de la salle des fêtes

Monsieur le Maire présente le bilan des deux ateliers ayant réuni élus, agents et parties prenantes sur le projet de rénovation de la salle des fêtes, animés par l'atelier Zou. Les conclusions de ces ateliers et les choix des élus permettont de préciser l'avant-projet sommaire de l'architecte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

6. Projet de brasserie : appel à projets et scénario d'aménagement

Monsieur le Maire présente l'appel à projets et le plan de financement pour l'aménagement d'une brasserie dans l'aile ouest du bâtiment de la Mairie. L'ensemble du projet s'élèverait à 691 878,70 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

7. Résultat des neuf premiers mois

Messieurs Claude Pierrel, Premier adjoint en charge des Finances et Richard Brusa présentent le résultat des neuf premiers mois de 2024.
La réalisation des dépenses de fonctionnement est légèrement supérieure au prévisionnel, sans que ce soit significatif. La trajectoire globale est conforme aux prévisions.

8. Étude sur l'endettement et la trésorerie

Messieurs Claude Pierrel, Premier adjoint en charge des Finances et Richard Brusa présentent une prospective financière jusqu'en 2030. La Capacité d'AutoFinancement (CAF) est estimée entre 366 000 et 420 000 euros.
L'endettement s'élèvera quant à lui à 4 452 390 euros au 31 décembre 2024. La CAF actuelle, bien que conséquente, ne permet plus à la Commune d'emprunter, du fait de la charge conjoncturelle de l'endettement et imposera de phaser les travaux.

Richard Brusa précise que la Commune a toutefois de nombreuses richesses, notamment immobilières et dispose d'un niveau de CAF exceptionnellement haut pour une commune de notre strate.

Le taux d'endettement est élevé mais la trajectoire prévoit une diminution dans les années à venir. Si aucuns travaux n'étaient réalisés, les capacités financières de la Commune permettraient de diviser l'endettement par deux d'ici 2030

9. Admission en non valeur - possibilité de délégation

M. le Maire expose que l'admission en non-valeur est une mesure d'apurement budgétaire-comptable des créances irrécouvrables, qui relève des assemblées délibérantes. Afin d'en fluidifier la mise en œuvre, l'article 173 de la loi du 21 février 2022 permet aux assemblées de déléguer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant aux exécutifs des communes, sans dépasser le seuil de 100 € fixé par le décret n° 2023-523 du 29 juin 2023. M. le Maire propose donc de fixer le montant de la délégation de l'admission en non-valeurs des créances de faible montant à 100 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

10. Jumelage avec Eich

Jérôme Lamonica présente le bilan du voyage à Eich qui s'est avéré très positif, riche en rencontres et en échanges. Il propose deux week-end pour recevoir la délégation de Eich dans le cadre d'un éventuel jumelage : les 16, 17 et 18 mai ou les 23, 24 et 25 mai. Monsieur le Maire souligne la qualité de l'accueil et des échanges au cours de ce week-end, il félicite et remercie Tantely Brun et Jérôme Lamonica pour l'organisation.

11. Diagnostic Contrat Local de Santé

Monsieur le Maire présente le diagnostic du contrat local de santé, réalisé par le cabinet Mazars pour le compte de l'ARS. Il souligne l'exceptionnelle offre de soins en ville identifiée dans la CCBHS, que l'on doit au dynamisme du Pôle de Santé pluridisciplinaire de Bletterans. La densité de médecins généralistes libéraux est deux fois supérieure dans notre Communauté de Communes que dans les trois autres communautés du Pays Lédonien, elle s'élève à 13,6 médecins pour 10 000 habitants.

12. Questions diverses

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le jeudi 12 décembre à 18h30, le lieu et l'horaire seront communiqués officiellement par voie de convocation.

Le Maire, Stéphane Lamberger

Claude Pierrel,

Dominique Méan

Richard Brusa,

Valérie Faivre,

Christine Petitjean,

Alexandre Adam,

Tantely Brun, Jean Camus, Nicolas Jacquier,

Jérôme Lamonica, Carolyne Le Bonniec, Delphine Vuillermoz,

Caroline Médigue, Chantal Perreaut.